

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 9 juillet 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaient
présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Madame Cécile DELATTRE, secrétaires
- Procuration(s) : Monsieur Rémi BERTRAND ayant donné pouvoir à Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER ayant donné pouvoir à Monsieur Denis SCHULTZ, Madame Catherine GREIGERT ayant donné pouvoir à Monsieur Marcel BAUER, Madame Chantal JEANPERT ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER, Madame Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY, Monsieur Yves SUBLON ayant donné pouvoir à Madame Alfonsa ALFANO, Madame Nicole THOMAS ayant donné pouvoir à Monsieur Denis HOMMEL, Madame Christiane WOLFHUGEL ayant donné pouvoir à Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Sébastien ZAEGEL ayant donné pouvoir à Madame Catherine GRAEF-ECKERT
- Excusé(s) : Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Mathieu CAHN, Madame Martine JUNG
- Absent(s) : Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Françoise PFERSDORFF
- Rapporteur : Madame Danielle DILIGENT

**N° CP/2018/227 - 33020 - Habitat en faveur des ménages défavorisés
PDALHPD - Proposition d'un nouvel accord collectif
départemental 2018-2020**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- approuve les nouveaux critères du Règlement Départemental du Logement Social, conformément au plan d'action opérationnel de la Stratégie habitat du Département, adoptée par l'Assemblée plénière lors de sa séance du 26 mars dernier (CD 2018/008), selon la liste suivante :
 - . parent isolé ou couple avec enfant(s) sortant d'un centre parental,
 - . ménages dont les enfants sont placés en établissement ou famille d'accueil en raison notamment de l'absence de logement ou lorsqu'il existe un risque de placement ou de rupture scolaire en raison d'un problème de logement,
 - . jeunes de 18 à 25 ans en difficulté sociale aptes à occuper un logement autonome,
 - . ménages relogés dans le cadre de la Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) départementale,
 - . accédants à la propriété qui sont obligés de vendre suite à une rupture professionnelle, familiale, ou suite à un problème de santé,
 - . ménages exposés à des situations d'habitat indigne ou de logement non décent (logés dans le parc privé hors Eurométropole de Strasbourg) ayant fait l'objet d'un constat d'infraction au Règlement Sanitaire Départemental ou d'un diagnostic de non décence par le Dispositif Départemental d'Eradication du Logement Indigne ou Non Décent (DDELIND),
 - . personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap moteur bénéficiant d'une demande Handilogis ou Seniorlogis, ayant besoin d'un logement adapté ou accessible;
- approuve les termes du projet de nouvel accord collectif départemental pour la période 2018-2020 à conclure entre le Préfet, le président de l'Eurométropole de Strasbourg, le président

de l'AREAL, la directrice régionale de Action Logement services et l'ensemble des directeurs des bailleurs sociaux disposant d'un parc locatif dans le Bas-Rhin, joint à la présente délibération, et autorise son Président à le signer.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20180709-lmc1118215-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 12/07/18